



Le mot du maire:

L'ensemble du Conseil Municipal espère que la rentrée s'est bien passée pour vous tous, malgré qu'elle fut des plus particulières avec cette fichue crise sanitaire qui va nous amener où ?

Les vacances vous auront je le souhaite permis de vous reposer, s'amuser, se cultiver, découvrir de nouveaux horizons et de se retrouver en famille .

La saison touristique de la commune a été excellente en ce qui concerne la location des gîtes communaux. Ils ont affiché complet avec beaucoup de réservations de dernière minute.

On ne peut pas éditer ce trait d'union sans avoir une pensée pour Georges Cadène qui nous a quitté le 18 août à la veille de ses 96 ans .

Georges fut élu au conseil municipal durant 36 ans, dont 12 ans en tant que 2ème adjoint . Nous ne pouvons pas oublier toutes ces années où l'on pouvait le rencontrer dans les cours de ferme, selon la saison avec le pressoir ou la batteuse qu'il avait été si fier de sortir pour les battages à l'ancienne . Il était bienveillant , toujours joyeux malgré la maladie Nous souhaitons à Elia et toute sa famille du courage en ces moments douloureux .

Au revoir Georges

Listes électorales : Toute personne âgée d'au moins 18 ans désirant s'inscrire sur les listes électorales de la commune est priée de bien vouloir se présenter en mairie . Les inscriptions sont désormais possibles toute l'année .

Recensement des jeunes : Tout jeune de nationalité française qui atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser en mairie . Cette inscription entraînera la délivrance d'une attestation de recensement qui devra être présentée pour s'inscrire dans une auto-école et pour tout examen du ressort de l'Etat.

Nous vous invitons le 11 novembre à 10 h 30 pour la commémoration des monuments aux morts à Bor puis à Bar .



Au Conseil Municipal

Au Conseil Municipal nous avons:

- Désigné Mr Dominique GUY comme délégué de la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert AGEDI
- Désigné Mme Marie Isabelle DE ANDRADE déléguée communautaire à la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges
- Approuvé la révision des loyers des logements communaux à compter du 01/01/2021
- Approuvé le versement de la participation à l'ASCBR
- Désigné Mr Dominique GUY comme représentant au CNAS
- Approuvé le renouvellement du contrat d'entretien avec la SAS HONORE pour l'entretien des cloches des églises de Bor et Bar

Vous pouvez toujours faire parvenir votre **adresse mail** à la mairie (mairie-debor-et-bar@wanadoo.fr). Cette dernière nous sera très utile si nous cherchons à vous contacter.

Distribution de rouleaux/sacs jaunes et noirs

Les sacs poubelles sont disponibles en mairie. Le nombre varie suivant la composition du foyer. Pour 1 personne: 2 noirs et 1 jaune, pour 2 personnes: 4 noirs et 2 jaunes, pour 3 personnes: 6 noirs et 3 jaunes, pour 4 personnes: 8 noirs et 4 jaunes.

ETAT CIVIL:

Décès:

Tranier Gervais Paul le 13 juillet 2020

Cadène Georges le 18 août 2020

Sœur Gabriel née Yvette Testas le 24 septembre 2020



COMMUNE DE BOR ET BAR

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRETÉ 2020_016

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE LA DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire de BOR ET BAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R.632-1 .

Vu les articles L.211-22, L.211-23, L.211-25 et L.211-26 du Code Rural ;

Vu les articles R.211-3, R.211-11 et R.211-12 du Code Rural ;

Considérant qu'il appartient au Maire, afin d'assurer la sécurité et la salubrité publique, de prendre toutes mesures relatives à la circulation des chiens pour empêcher leur divagation,

ARRETE

Article 1 : Sur toute l'étendue du territoire communal, il est expressément interdit de laisser divaguer les chiens seuls et sans maître. L'action de divaguer est constituée lorsque tout chien n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Article 2 : Les chiens circulant sur la voie publique, tenus en laisse ou simplement accompagnés, devront être munis d'un collier portant une plaque ou tout autre dispositif indiquant les nom, prénom et adresse de leur propriétaire. Le tatouage, conforme aux arrêtés ministériels en vigueur, peut tenir lieu de ces indications.

Article 3 : Il est formellement interdit aux propriétaires ou aux gardiens de chiens de les laisser déposer leurs déjections sur les lieux publics (trottoirs, parterres, etc.).

Article 4 : Les propriétaires ou gardiens de chiens doivent se munir de tout moyen à leur convenance pour ramasser eux-mêmes les déjections déposées sur les espaces publics par leurs chiens. Ils doivent par ailleurs procéder sans retard au nettoyage de toute trace de souillure laissée dans les lieux publics afin de préserver la propreté et la salubrité.

Article 5 : Les propriétaires ou gardiens de chiens doivent prendre toutes les précautions utiles pour que leurs chiens aient un comportement non agressif dans les lieux publics.

Article 6 : Toutes les infractions aux règles édictées ci-dessus, constatées et verbalisées seront sanctionnées.

Article 7 : Le Maire de BOR ET BAR, le commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

BOR ET BAR le 9 octobre 2020

Le Maire,
Dominique GUY



SOUS PREFECTURE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Date de réception de l'AR: 09/10/2020
012-211200290-20201008-2020_016-AR

Point info séniors

Du lundi au vendredi, un accueil physique et téléphonique est assuré au Point Info Seniors

📍 36 Rue du Sergent Bories, 12200 Villefranche-de-Rouergue, France
☎ 0581390065

L'équipe du Point Info Séniors est à votre disposition au local de Villefranche de Rouergue (photo) ainsi qu'à Villeneuve et La Fouillade (permanences).

Le Point Info Seniors, véritable guichet unique de proximité pour les plus de 60 ans et leur entourage, a ouvert ses portes au public le 2 mars 2020.

UN SERVICE POUR ACCOMPAGNER LES SENIORS DE PLUS DE 60 ANS ET LEUR FAMILLE

La mission du Point Info Seniors est triple :

- Assurer aux personnes un **accès à l'information, facilité et homogène**, sur tout le territoire, et les orienter vers les services adaptés
- **Accompagner les personnes dans la mise en place des dispositifs d'aide et en assurer le suivi** / Développer l'interconnaissance des acteurs de terrain et coordonner les actions des différents intervenants
- **Renforcer l'interaction au sein de la population grâce à des animations sur le territoire** / Repérer les besoins sur le territoire et proposer des solutions à visée collective pour y répondre

PERMANENCES

Du lundi au vendredi, un accueil physique et téléphonique sera assuré au Point Info Seniors, 36 rue du Sergent Bories à Villefranche de Rouergue.

Téléphone : 05 81 39 00 65 – Mail : pointinfoseniors@ouestaveyron.fr

Pour les permanences :

- **Deux permanences hebdomadaires** (sans rendez-vous) se tiendront au local les mardi après-midi et jeudi matin.
- **Des permanences délocalisées** (sans rendez-vous) auront également lieu deux fois par mois dans les mairies de Villeneuve et La Fouillade.

En dehors de ces horaires et afin de garantir une équité de service pour l'ensemble de la population de Ouest Aveyron Communauté, les personnes pourront être reçues sur rendez-vous au local ou bénéficier d'une visite à domicile.

COMITE DES JEUNES

C'est un bien triste été qui se termine... un été sans festivité dans notre village de Bar...

Le comité s'est réuni en ce début du mois de septembre, et au vu de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas organiser les concours de belote jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du comité vous souhaite une douce fin d'année. Faites attention à vous et on espère de tout cœur se retrouver l'été prochain pour un week-end de fête !!



FOYER RURAL

Après une année bien particulière dépourvue de toutes animations, le foyer rural a tenu son assemblée générale le 5 octobre 2020. Le bureau actuel a été reconduit .

Le repas du 11 novembre n'aura pas lieu compte tenu des circonstances actuelles. Pourra-t-il vous être proposé ultérieurement ? Il y aura tout de même la commémoration de l'armistice à 10 h 30 en l'église de Bor et ensuite à Bar où vous y êtes cordialement invités.

Les cartes d'adhérents sont disponibles et pourront être distribuées ce jour là pour une cotisation de 15 €.

Changement dans le doyenné du Villefranchois.

Depuis le départ du père Vale, le Père Evêque a nommé un nouveau prêtre pour le Villefranchois: le Père Patrick Tourolles. Il sera prêtre référent de notre paroisse Notre Dame des 4 Vallées ainsi que celle de St Thérèse du Causse.

Avec le père Florent Dix neuf (Villefranche), le père Francis Monziols (Rignac) et le père Raymond Capgras (Rieupeyroux), ils auront la charge de tout le doyenné Villefranchois, lourde charge pour ces 4 prêtres.

Des changements se sont donc imposés:

-1 seule messe à 10 h 30 dans une de nos communautés, selon un calendrier

-pas de messe à 11 h à la Fouillade sauf pour les fêtes et les enfants du catéchisme

- les prêtres ont accepté de se déplacer les dimanches dans les différentes communautés selon un planning que les responsables vont nous envoyer.

MESSSES

Dimanche 18 octobre

10 h 30 Lescure Jaoul

Dimanche 25 octobre

10 h 30 Les Mazières

Dimanche 1 novembre

10 h 30 La Fouillade

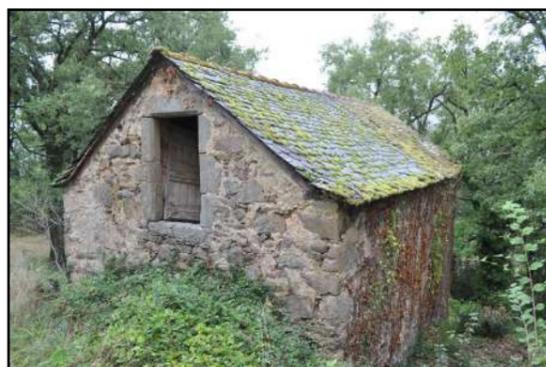
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Malheureusement, sauf quelques petites interventions d'entretien ici et là, le Covid a largement freiné nos activités récentes mais nous reprenons la restauration de la fontaine au Fournet.

Notons aussi que les activités des Journées Européennes du Patrimoine ont aussi été annulées dans plusieurs endroits. **Mais**, le patrimoine est toujours là, et nous entoure ; ce n'est pas simplement Versailles, Le Louvre c'est aussi une croix, une vieille grange, une ancienne terrasse, etc. Cette fois, on va poser la question :-

« Est-ce que vous connaissez bien le patrimoine de Bor et Bar ? »

Voici quelques photos prises dans notre commune. Est-ce que vous pouvez les identifier ? Les réponses dans le prochain « Trait d'Union ». L'Association sera ravie d'ajouter à cette liste vos suggestions pour d'autres sites, endroits, objets qui méritent d'être inclus dans notre patrimoine local. À vous de jouer !!



BOITE A PARTAGE

Il y a quelque temps nous vous avons parlé d'une boîte à partage. Celle-ci est en bonne voie de finalisation.

Elle permettra d'échanger librement et gratuitement des objets, de donner une seconde vie aux objets, sensibiliser la lutte contre le gaspillage en redistribuant des objets dont on a plus besoin, créer un lien social en permettant aux gens d'échanger sur place entre eux et venir en aide aux plus démunis.

Cette zone de gratuité permet à chacun de donner ce qu'il veut (livre, objet en état, pas de vêtement) et ainsi prendre ce qu'il veut sans limite et contrôle.



Transport à la demande

Vous habitez à	Vous souhaitez vous rendre à	Quels jours ?	A quelle heure ?		Combien ça coûte ?		Qui contacter ?
			Arrivée à destination	Horaires de retour	Aller simple 1 pers	Aller retour 1 pers	
BOR ET BAR - LA FOUILLADE - LUNAC - MONTEILS - NAJAC - ST ANDRE DE NAJAC - SANVENSÀ	LA FOUILLADE	MARDI	9h30	12h00	3,60 €	5,70 €	CARS RUBAN BLEU 05 65 73 40 49
	LA FOUILLADE	MERCREDI (scolaire)	14h30	17h00	3,60 €	5,70 € enfants de -15 ans 1,50 €	
	VILLEFRANCHE + Sites hospitaliers	MERCREDI	13h30	17h00	6,00 €	9,50 €	
	VILLEFRANCHE	JEUDI	9h00	12h00	6,00 €	9,50 €	
BOR ET BAR - LA FOUILLADE - LUNAC - MONTEILS - NAJAC - ST ANDRE DE NAJAC - SANVENSÀ	GARE SNCF NAJAC	Quotidien	desserte de tous les trains		le jour 1 pers 3,60 €	dimanche - jour férié et nuit 1 pers 5,00 €	CARS RUBAN BLEU 05 65 73 40 49
	GARE SNCF VILLEFRANCHE	Quotidien	desserte de tous les trains		6,00 €	7,00 €	